

## Pour une FRANCE et une EUROPE actives en matière d'Éducation à la Culture de la Paix et à la non-violence

## **Situation**

La Culture de la Paix et de la non-violence prônée par l'ONU et l'Unesco accorde, parmi les huit domaines de son concept, une grande place à l'Éducation. D'abord le droit à l'Éducation pour tous et la mise en place de cette Éducation pour tous incluant l'Éducation à la Paix et à la non-violence, puisque c'est d'abord dans l'esprit des humains qu'il faut cultiver le refus de la guerre, de la violence, de la discrimination et de la volonté de domination.

Cette promotion par l'éducation, des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de la résolution pacifique des conflits, du dialogue pour la recherche du consensus, cette formation à la culture de paix et de la non-violence doivent trouver leur place à tous les niveaux, dans le système éducatif public comme dans l'éducation plus informelle, afin de toucher jeunes et moins jeunes.

Toutes les disciplines des différents cursus doivent en être pénétrées ainsi que la vie scolaire et universitaire : les méthodes pédagogiques, les contenus concernent tous les acteurs de la communauté éducative.

La formation à la médiation et à la résolution non-violente des conflits apparaissant dans la vie des établissements, concerne élèves, étudiants et adultes avec le développement de l'esprit de responsabilité, du respect et de la dignité que chacun doit se voir reconnaître et reconnaître lui-même envers autrui.

Cela suppose que les programmes, les manuels, les pratiques pédagogiques, la formation initiale et continue des enseignants se pénètrent de cette Culture de la Paix dépassant les concepts implicites ou déclarés de la « culture » de guerre et de domination qui ont prévalu jusque là.

La journée mondiale du 21 septembre pour la paix, les journées et semaines contre le racisme, pour la solidarité internationale, pour le développement durable et la protection de l'environnement, les échanges et voyages scolaires, les clubs d'activités et les projets éducatifs de coopération sont à développer en favorisant leur engagement dans cette Culture.

La mixité sociale, l'intégration scolaire, le refus de toute discrimination sont des éléments à intégrer dans l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) en résonance avec l'éducation à la paix. L'éducation à la paix est le parent pauvre du parcours citoyen des jeunes, déséquilibré par les dérives guerrières qui marquent « l'éducation à la défense ».

Des chaires, des unités d'enseignement d'éducation à la paix, comme le font l'ONU, l'Unesco et certaines Universités, devraient émerger dans nos facultés et instituts de formation des enseignants.

## **Propositions**

L'introduction dans le système éducatif, de la maternelle au Supérieur, de l'éducation à la culture de la paix et de la non-violence avec l'approfondissement des huit domaines conçus par l'ONU doit être décidée.

Elle comporte des dimensions de savoirs à enseigner, de savoir-faire à pratiquer, de savoir-être à partager.

Les programmes officiels, les cursus, les manuels et les méthodes pédagogiques intègreront cette éducation.

L'introduction de cet enseignement dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, des équipes éducatives sera effective.

Une formation à la médiation et à la gestion des conflits doit être dispensée et accessible à tous dans chaque établissement.

Les initiatives pédagogiques engagées dans le cadre de l'éducation à la paix et à la non-violence, l'implication dans la journée mondiale du 21 septembre ou dans les semaines dédiées aux domaines de cette éducation devront être encouragées.

La contribution des Associations d'Éducation Populaire, reconnues par le CNAJEP comme partenaires, sera encouragée à former dans le sens de cette culture de la paix.

La création de chaires universitaires ONU et Unesco pour la Culture de la Paix ou pour la défense des droits humains, l'activité des clubs Unesco sont à promouvoir.

Le 21 Septembre, journée mondiale pour la Paix et le 20 novembre, journée mondiale des Droits de l'Enfant sont des occasions d'expression et d'actions éducatives dans tous les secteurs de la société.

La Déclaration Universelle des Droits Humains, la Charte de l'ONU sont des textes à étudier et à promouvoir dans tous les milieux à vocation ou à responsabilité éducative en particulier en direction de la jeunesse.